



Amiens, le 11 juin 2018

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale de la Somme
20 Bd d'Alsace Lorraine
80000 AMIENS

Objet : Communication des postes obtenus par les T.R.S.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les professeurs des écoles du département qui ont obtenu un poste de Titulaire Remplaçant de Secteur ont récemment appris qu'ils ne connaîtraient leur affectation que le 3 juillet prochain, à l'issue de la réunion de la CAPD. Cette annonce, qui va tout à fait dans le sens du respect des instances paritaires et de la confidentialité des travaux qui les précèdent, pose néanmoins problème dans la mesure où il avait été dit le contraire lors des réunions de la CAPD du 20 avril et du 23 mai.

Aujourd'hui, les enseignants concernés souhaitent prendre contact avec les écoles dans lesquelles ils effectueront leur service. Dans l'intérêt de ceux-ci et des équipes des écoles qui les accueilleront, il nous paraît donc opportun de communiquer aux T.R.S. leur affectation avant le 3 juillet. Alors que vous nous proposez un groupe de travail le 19 juin prochain, ces affectations pourraient être examinées à cette occasion. A l'issue de cette réunion, nos organisations syndicales ne s'opposeront pas à ce que vos services informent les T.R.S de leur poste obtenu, sous réserve bien entendu de validation lors de la CAPD.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Snuipp-FSU,
La co-secrétaire départementale

Maryse LECAT

Pour le SE-Unsa,
Le secrétaire départemental

Maxime Paruch

Pour le SNUDI-FO
Le secrétaire départemental

François STANDAERT